

Zeitschrift: Korrespondenzblatt des Bernischen Lehrervereins = Bulletin de la Société des instituteurs bernois

Herausgeber: Bernischer Lehrerverein

Band: 19 (1917)

Heft: 3

Artikel: Delegiertenversammlung des Bernischen Mittellehrervereins = Assemblée des délégués de la Société bernoise des Maîtres aux écoles moyennes

Autor: Graf

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-243152>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sidents des sections et d'arriver à une organisation parfaite des associations régionales. Ces dernières n'ont eu, jusqu'à présent, aucune influence sur la marche de la société, et, cependant, elles auraient pu, en maintes circonstances, jouer un rôle des plus utiles en travaillant, par des réunions générales convoquées en temps opportun, à la formation d'une opinion plus consciente et à l'allègement de la tâche du C. C. et du secrétaire.

Enfin il faut souhaiter que le service de la presse, qui serait un excellent moyen de renforcer notre organisation, soit mieux compris à l'avenir. Notre société devrait bénéficier d'une rubrique permanente dans chacun des cinq journaux qui lui servent d'organes.

Conclusions.

1° Le secrétaire permanent de la Société des Instituteurs bernois doit devenir l'homme de confiance et la cheville ouvrière de notre association, afin qu'il ait à sa disposition le maximum de moyens dans la lutte pour la défense de nos intérêts moraux et matériels.

2° Par la convocation régulière de la conférence des présidents des sections, on cherchera à unir plus étroitement les comités des sections au C. C. et à les placer davantage dans le champ d'influence de celui-ci.

3° Les associations régionales et l'assemblée générale de la société réunies en congrès seront appelées à coopérer, sous les auspices du C. C., à l'étude des questions importantes.

4° Il y a lieu de rechercher si, en octroyant à la nombreuse section de Berne-ville une meilleure représentation dans le C. C., on n'obtiendrait

pas d'elle une collaboration plus efficace et plus assurée. La commission de revision, la commission d'assistance judiciaire et le comité de presse devraient, pour des raisons d'organisation et d'ordre pratique, être formés de membres du C. C. pour permettre au secrétaire permanent de se concerter rapidement et facilement avec lesdits organes.

5° Il faudra s'attacher plus que par le passé la presse pédagogique, qui aura à prendre réellement en main la défense de nos intérêts professionnels.

Si les conclusions qui précèdent devaient être adoptées, il est clair que la cotisation actuelle serait insuffisante. Toutefois que la perspective d'une légère augmentation ne nous effraie point en considération des avantages que nous vaudra une meilleure utilisation de nos services et un regroupement de nos forces. Prétendre que l'organisation de notre société engloutit trop d'argent, c'est mal raisonner. Comparativement aux dépenses des syndicats ouvriers, par exemple, nous devons avouer que nos charges sont encore bien modestes. Avant de vouloir thésauriser, consolidons à l'aide de toutes nos ressources morales et financières un édifice qui ne repose pas encore sur des assises définitives.

L'ère des reconstructions politiques et économiques va s'ouvrir. Soyons prêts à affronter certaines tendances rétrogrades, nettement hostiles à l'enseignement populaire, qui commencent à se faire jour, et à parer, par une solide organisation, aux difficultés de toute sorte qui ne manqueront pas de s'opposer à notre marche en avant.

J. Mertenat.

Bernischer Mittellehrerverein.

Delegiertenversammlung

des Bernischen Mittellehrervereins

Samstag den 26. Mai 1917, vormittags 9 Uhr,
im Gesellschaftshaus zum Maulbeerbaum, Bern.

Verhandlungen.

1. Der Präsident der Delegiertenversammlung, Herr Dr. *Antenen* in Biel, begrüsst die Versammlung, indem er auf die Aktionen betreffend Besoldungserhöhungen und Teuerungszulagen hin-

Société bernoise des Maîtres aux écoles moyennes.

Assemblée des délégués

de la Société bernoise des Maîtres aux écoles moyennes,

samedi, 26 mai 1917, à 9 heures du matin,
au Maulbeerbaum, Berne.

Délibérations.

1. M. le Dr *Antenen* (Bienne), président de l'assemblée des délégués, salue les assistants et rappelle les campagnes touchant les augmentations de traitement et les allocations de ren-

weist. Dringend ist die Beseitigung des Regierungsratsbeschlusses über die Reduktion des Staatsbeitrages an die Besoldungen der Mittelschullehrer.

2. Die *Genehmigung des Protokolls der letztjährigen Delegiertenversammlung* wird dem Bureau übertragen.

3. Der *Jahresbericht 1916/17* wird genehmigt. *Althaus*, *Huttwil*, macht darauf aufmerksam, dass die Regierung den Staatsbeitrag an die Lateinkurse an die Bedingung einer Teilnehmerzahl von vier Schülern knüpft. Das bedeutet vielfach eine Unterbindung dieser Kurse. Die Angelegenheit geht an den K. V.

4. Die *Jahresrechnung 1916/17* (vide pag. 60) wird genehmigt. Die Witwen- und Waisenkasse der bernischen Mittellehrerschaft erhält eine Zuwendung von Fr. 200. Dem Beschlusse des B. L. V. folgend, wird der Jahresbeitrag pro 1917/18 um Fr. 1, d. h. von Fr. 7.50 auf Fr. 8.50 erhöht.

Petrignet, *Laupen*, macht darauf aufmerksam, dass verschiedene Mitglieder gegen *Haftpflicht* doppelt versichert sind. Sie haben frühzeitig eine Police bei einer privaten Versicherungsgesellschaft unterschrieben; dann kam die Hülfskasse des Schweizerischen Lehrervereins, die obligatorisch ist. Dieser Zustand wirkt drückend und sollte beseitigt werden. Die Angelegenheit wird dem K. V. überwiesen.

5. Die *Zeugnisfrage*. Der Referent, Herr *Schmid*, *Lyss*, stellt folgende Thesen auf:

1. Die Einführung eines einheitlichen Zeugnisformulars für die bernischen Sekundarschulen ist erwünscht.
2. An sämtliche Schüler werden jährlich *höchstens* drei Zeugnisse ausgestellt.
3. Für die Leistungen in den einzelnen Fächern werden folgende Noten erteilt, entsprechend der Skala für die eidgenössischen Maturitätsprüfungen: 6 = sehr gut; 5 = gut; 4 = ziemlich gut; 3 = mittelmässig; 2 = schwach; 1 = sehr schwach.
4. Das Betragen der Schüler wird in einer Gesamtnote beurteilt. Diese Note wird in Worten ausgedrückt. Besondere Bemerkungen über das Betragen sind im Zeugnisbüchlein zu unterlassen.
5. Das Zeugnisbüchlein soll ein handliches Format und eine schöne Ausstattung erhalten. Im fernern sind in demselben Angaben zu machen über Schuleintritt und -austritt, Wechsel im Schulort, Absenzen etc.
6. Eine Revision der Artikel über das Absenzenwesen und die Erteilung von Zeugnissen im Reglement für die Sekundarschulen des Kan-

chérissement. L'abrogation du décret du Conseil-exécutif sur la réduction de la contribution de l'Etat aux traitements des maîtres aux écoles moyennes est urgente.

2. L'acceptation du protocole de la dernière assemblée des délégués est laissée au soin du bureau.

3. Le rapport annuel 1916/17 est approuvé. *M. Althaus* (*Huttwil*) attire l'attention sur la condition imposée par le gouvernement aux cours de latin, suivant laquelle le nombre des participants aux leçons ne peut être inférieur à quatre élèves, ce qui n'est rien moins qu'une entrave à ces cours. L'affaire est transmise au C. C.

4. Le compte annuel 1916/17 (voir page 60) est adopté. La Caisse en faveur des veuves et des orphelins du corps enseignant aux écoles moyennes reçoit fr. 200. Pour donner suite à la décision du B. L. V., la contribution annuelle pour 1917/18 est majorée d'un franc et portée par conséquent de fr. 7.50 à fr. 8.50.

M. Petrignet (*Laupen*) rappelle que plusieurs membres sont assurés doublement contre la *responsabilité civile*. Ils ont souscrit de bonne heure une police auprès d'une compagnie d'assurance d'ordre privé; puis, ils durent adhérer à la Caisse de secours du S. L. V., laquelle est obligatoire. Cet état de choses est fâcheux et devrait être supprimé. Le C. C. est chargé de s'occuper de l'affaire.

5. *Question des bulletins*. *M. Schmid* (*Lyss*), rapporteur, présente les conclusions suivantes:

- 1^o L'introduction d'un formulaire unique de bulletins pour les écoles secondaires est désirée.
- 2^o Chaque élève ne recevra par an que trois témoignages au plus.
- 3^o Les notes suivantes seront données comme succès dans les différentes branches; elles correspondent à l'échelle des succès adoptée aux examens fédéraux de maturité: 6 = très bien; 5 = bien; 4 = passable; 3 = médiocre; 2 = faible; 1 = très faible.
- 4^o Pour la conduite, il ne sera donné qu'une note commune, exprimée en mots. L'on s'abstiendra de faire dans les bulletins des observations particulières sur la conduite.
- 5^o Le livret des bulletins sera d'un format pratique et de belle apparence. En outre, il s'y trouvera des indications concernant l'entrée et la sortie, les mutations dans la localité scolaire, les absences, etc.
- 6^o Nous aspirons à obtenir la revision des articles relatifs aux absences et à la distribution des témoignages dans les écoles

tons Bern im Sinne dieser Vorschläge ist anzustreben.

7. Für die Einführung des obligatorischen Zeugnisbüchleins ist den einzelnen Schulanstalten eine angemessene Frist zu gewähren. Die Erstellung desselben erfolgt durch den staatlichen Lehrmittelverlag. Es wird an die Schüler unentgeltlich abgegeben.

Diese Thesen werden angenommen, ausser

- a. These 3, die folgende Fassung erhält: Für die Leistungen in den einzelnen Fächern wird eine Notenskala von 6 bis 1 aufgestellt, wobei 6 als die beste, 1 als die schlechteste Note zu gelten hat.
- b. These 5, Zusatz: Es ist im Zeugnisbüchlein vorzunehmen, ob ein Schüler promoviert worden ist oder nicht.

Ein Antrag, besondere Noten für Fleiss, Ordnung und Reinlichkeit auszusetzen, wird abgelehnt.

6. *Besoldungsbewegung.* Der Referent, Zentralsekretär *Graf*, stellt folgende Anträge:

1. Die Delegiertenversammlung des B. M. V. vom 26. Mai 1917 begrüsst das Vorgehen des B. L. V. zur Erlangung einer staatlichen Teuerungszulage pro 1917 im Betrage von Fr. 300,000 und ersucht die Organe des B. L. V., energisch an diesem Postulate festzuhalten.
2. Die Delegiertenversammlung beauftragt den K. V., an die Behörden derjenigen Mittelschulanstalten, die pro 1916 keine oder nur ungenügende Besoldungserhöhungen haben eintreten lassen, eine neue Eingabe zu senden. Darin soll die Forderung einer Besoldungserhöhung von mindestens Fr. 400 pro Lehrstelle aufgestellt werden.
3. Die Delegiertenversammlung beauftragt den K. V., seine Bemühungen über die Aufhebung des Regierungsratsbeschlusses betreffend Reduktion des Staatsbeitrages an die Besoldungen der Mittelschullehrer energisch fortzusetzen.
4. Die Delegiertenversammlung beauftragt den K. V., zu untersuchen, ob nicht, vorgängig einer Neuordnung des gesamten Volks- und Mittelschulwesens im Kanton Bern, eine Revision folgender Gesetzesbestimmungen anzustreben sei:
 - a. des § 30, Alinea 2, des Gesetzes über die Organisation des Schulwesens im Kanton Bern, vom 24. Juni 1856, im Sinne der bezüglichen Bestimmungen des Primarschulgesetzes;
 - b. des § 30 des Sekundarschulgesetzes vom 26. Juni 1856 im Sinne der Einsetzung

secondaires du canton de Berne, dans le sens des présentes propositions.

- 7° Il sera accordé à chaque établissement scolaire un délai convenable pour l'introduction du livret de bulletins obligatoire. Celui-ci sera édité par la librairie de l'Etat et remis gratuitement aux écoliers.

Ces conclusions sont acceptées sauf:

- a. Celle sous chiffre 3, dont la teneur est modifiée comme suit: Les succès dans chaque branche seront établis suivant une échelle de notes allant de 1 à 6, dans laquelle la meilleure note sera 6 et la plus mauvaise 1.
- b. Celle sous chiffre 5 qui portera en outre l'adjonction: Le livret de bulletins indiquera si l'élève a été promu ou non.

Une proposition relative au zèle, à l'ordre et à la propreté est écartée.

6. *Campagne en faveur des traitements.* Le rapporteur, M. *Graf*, secrétaire central, fait les propositions suivantes:

- 1° L'assemblée des délégués du B. M. V. du 26 mai 1917 salue la démarche du B. L. V. ayant pour but d'obtenir de l'Etat pour 1917 une indemnité de renchérissement au montant de fr. 300,000 et invite les organes du B. L. V. à défendre énergiquement ce postulat.
- 2° L'assemblée des délégués charge le C. C. d'adresser une nouvelle requête aux autorités des établissements scolaires qui, en 1916, n'ont accordé aucune augmentation de traitement ou seulement une majoration insuffisante. Cette requête doit exiger une augmentation de traitement d'au moins fr. 400 par poste.
- 3° L'assemblée des délégués charge le C. C. de poursuivre énergiquement l'action pour abroger le décret gouvernemental relatif à la réduction de la contribution de l'Etat aux traitements des maîtres aux écoles moyennes.
- 4° L'assemblée des délégués invite le C. C. à examiner s'il n'y a pas lieu, pour le moment, avant d'établir le nouveau règlement sur les écoles primaires et secondaires du canton, de tendre à une revision des dispositions légales suivantes:
 - a. Article 30, alinéa 2, de la loi du 24 juin 1856 sur l'organisation de l'école dans le canton de Berne, dans le sens des dispositions respectives de la loi sur l'école primaire;
 - b. article 30 de la loi du 26 juin 1856 sur l'école secondaire, dans le sens de l'établissement équitable d'un traitement minimum répondant aux exigences modernes.

eines gerechten, den modernen Forderungen entsprechenden Besoldungsminimums.

Diese Thesen werden angenommen und gehen zur weitem Ausführung an den K. V.

7. *Born, Imobersteg, Röthlisberger*, alle an der Knabensekundarschule Bern, interpellieren über die Haltung des K. V. des B. L. V. in einem Streite zwischen dem Vorsteher Dr. Badertscher und einem Lehrer der Anstalt. Nach erteilter Auskunft erklären sich die Interpellanten als nicht befriedigt; die Versammlung geht jedoch über den Gegenstand hinweg zur Tagesordnung.

8. *Reform der Lehramtsschule*. Zentralsekretär *Graf* berichtet über die Ergebnisse einer Konferenz der Dozenten an der Lehramtsschule, der Aufsichtskommission, der Patentprüfungskommission und der Schulinspektorenvereinigung, die am gleichen Tage unter Vorsitz von Herrn Unterrichtsdirektor Lohner im Hochschulgebäude stattfand. Die gründliche Aussprache ergab folgende Resultate:

I. Die Vermehrung der Zahl der Pflichtsemester wird abgelehnt.

II. Die Zahl der Prüfungsfächer wird von 5 auf 4 reduziert.

III. Vorbildung:

1. Ein besserer Ausgleich in der praktischen Vorbildung der Kandidaten, die das Gymnasium durchlaufen haben und der seminaristisch gebildeten, ist ein Gebot der Notwendigkeit.
2. Wie dieser Ausgleich erzielt werden kann, ist noch näher zu studieren.

IV. Lernfreiheit: Der Stundenplan soll mehr die Bedeutung einer wohlwollenden Wegleitung erhalten.

V. Eine Subkommission hat, gestützt auf das vorliegende Aktenmaterial und die Ergebnisse der Diskussion, einen Entwurf auszuarbeiten, der dem Plenum der Konferenz zu unterbreiten ist.

Die Versammlung nimmt von diesen Mitteilungen stillschweigend Kenntnis.

9. *Vereinheitlichung des Lehrmittels im fremdsprachlichen Unterricht*. Die Referentin, *Fr. Weber*, Burgdorf, legt folgende Thesen vor:

Die Vereinheitlichung des französischen Lehrmittels wird gewünscht unter der Voraussetzung, dass dadurch die Lernfreiheit des Lehrers nicht beeinträchtigt werde.

Grundleitsätze:

1. Die Einleitung enthalte phonetische Übungen.
2. Der Stoff entwickle sich vom Angeschauten oder Veranschaulichten zum Abstrakten.

Ces conclusions sont adoptées et transmises au C. C., qui est chargé de poursuivre leur exécution.

7. MM. *Born, Imobersteg, Röthlisberger*, tous trois maîtres à l'école secondaire des garçons à Berne, interpellent l'assemblée sur l'attitude du C. C. du B. L. V. dans le litige survenu entre le directeur Dr. Badertscher et un maître de l'établissement. Les interpellateurs ne se déclarent pas satisfaits de la réponse qui leur a été donnée; toutefois, l'assemblée passe à l'ordre du jour.

8. *Réforme de l'Ecole normale supérieure*. M. *Graf*, secrétaire central, présente un rapport sur les résultats d'une conférence des professeurs à l'Ecole normale supérieure, des commissions de surveillance et d'examen de diplôme et de l'association des inspecteurs d'école, conférence qui eut lieu à l'université, sous la présidence de M. Lohner, directeur de l'Instruction publique. De la discussion approfondie, il résulte:

I. Que l'augmentation du nombre des semestres obligatoires est déclinée;

II. que le nombre des branches d'examen est réduit de 5 à 4;

III. que dans le domaine des études préparatoires:

1° L'éducation pratique des candidats, ressortissants du gymnase et celle des élèves de l'école normale doivent tendre à s'équilibrer davantage: c'est là une nécessité impérieuse.

2° Comment cet équilibre pourra-t-il être atteint? C'est là une question qui sera soumise à un examen plus minutieux;

IV. que pour la liberté d'étude, l'horaire des leçons doit comporter plutôt l'idée d'une ligne de conduite bienveillante;

V. qu'une sous-commission doit élaborer un projet basé sur le présent matériel et sur les données de la discussion pour soumettre ce projet à la conférence plénière.

L'assemblée écoute avec recueillement les communications qui lui sont faites à ce sujet.

9. *Unification du moyen d'enseignement pour la langue étrangère*. Le rapporteur, M^{lle} *Weber* (Berthoud), présente les conclusions suivantes:

L'unification du moyen d'enseignement pour le français est désirée à la condition qu'il ne soit pas porté préjudice à la liberté d'enseignement du maître.

Principes fondamentaux:

1° L'introduction doit contenir des exercices phonétiques.

2° La matière doit procéder du concret à l'abstrait.

3. Er soll mehr als bisher schweizerische Eigenart berücksichtigen. Daneben soll der fremdsprachliche Unterricht in die Kultur des fremden Volkes einführen und sein Möglichstes beitragen zur Aussöhnung der nationalen Gegensätze.
4. Die Erweiterung des Wortschatzes erstrecke sich jährlich auf höchstens 500 neue Wörter.
5. Dem Verb sei ein Hauptaugenmerk zuzuwenden. Die Lesestücke seien dem Gange der Grammatik angepasst.
6. Es sei ein Separatheftchen mit Uebersetzungen aus der Muttersprache herauszugeben.
7. Der Unterrichtsstoff soll mit drei Jahren bewältigt sein. Auf der obersten Stufe erfolge Wiederholung, Vertiefung und Lektüre.

Zusatzantrag: Das neue Lehrmittel ist in Uebereinstimmung mit den Unterrichtszielen des kommenden Unterrichtsplanes zu bringen.

Diese Leitsätze finden die Billigung der Versammlung; nur These 5, erster Satz, wird abgeändert wie folgt: Den Elementen der Grammatik, besonders dem Verb und der Konjugation, sei ein Hauptaugenmerk zuzuwenden.

10. *Arbeitsprogramm 1917/18.* Dr. Bögli, Präsident des K. V., führt aus, dass vorderhand den Sektionen keine Diskussionsthema unterbreitet werden; immerhin kann das im Laufe des Jahres noch notwendig werden. Im Vordergrund des Interesses stehen nach wie vor: Besoldungsbewegung, Lehramtsschule, Unterrichtsplan, Witwen- und Waisenkasse, Revision der Mittelschulgesetzgebung. Die Lösung dieser Fragen erfordert jahrelange stete Arbeit. Die Versammlung stimmt diesen Ausführungen zu und sieht von der Aufstellung eigentlicher Diskussionsthema ab. — *Imobersteg*, Bern, bricht noch eine Lanze zu Gunsten des Handfertigkeitsunterrichtes, des Schulgartens etc.

11. *Varia.*

a. Zwei früher ausgetretene Mitglieder werden wieder aufgenommen.

b. Dr. Bögli, *Gsteiger*, Dr. *Adrian Renfer* fordern die Delegierten auf, unter den jüngeren Kollegen Propaganda zu machen zu Gunsten der Witwen- und Waisenkasse.

c. Dr. Bögli empfiehlt die Broschüre *Eglin*, St. Imier, betitelt: «Der Berner Jura», bestens zur Anschaffung.

d. *Bichsel*, Brienz, lenkt die Aufmerksamkeit der Versammlung auf die Notwendigkeit einer bessern Vorsorge für die Berufswahl.

3° Elle doit tenir compte plus qu'elle ne l'a fait jusqu'ici des us et coutumes de la Suisse. En outre, l'enseignement de la langue étrangère doit initier l'élève à la culture du peuple étranger et contribuer à la réconciliation des contrastes nationaux.

4° Le vocabulaire ne doit s'étendre qu'à 500 nouveaux mots par an.

5° Le verbe doit être l'objet d'une attention toute spéciale. Les lectures doivent correspondre au cours grammatical.

6° Un petit manuel comprenant des traductions de la langue maternelle dans la langue étrangère doit être édité.

7° La matière de l'enseignement doit être maîtrisée en trois ans. Au degré supérieur, elle sera répétée, approfondie et suivie de lectures.

Proposition additionnelle: Le nouveau moyen d'enseignement sera mis en harmonie avec les tendances du plan d'études en élaboration.

Ces principes sont approuvés par l'assemblée; le 1^{er} alinéa de la 5^e conclusion est seul modifié comme suit: On vouera une attention particulière aux éléments de la grammaire, et cela surtout au verbe et à la conjugaison.

10. *Programme d'activité pour 1917/18.* M. le Dr Bögli, président du C. C., déclare que, pour l'heure, les sections n'ont encore reçu aucune question à traiter; toutefois cela pourra devenir urgent dans le courant de l'année. Les problèmes suivants sont au premier plan de notre intérêt, hier comme aujourd'hui: Mouvement en faveur des traitements, question de l'Ecole normale supérieure, plan d'études, Caisse pour veuves et orphelins, revision de la loi sur les écoles moyennes. La solution de ces tractanda exige un travail de plusieurs années. L'assemblée reconnaît la nécessité de traiter ces postulats et renonce à établir une liste proprement dite de thèmes à soumettre à la discussion. — M. *Imobersteg* (Berne) rompt encore une lance en faveur des travaux manuels, du jardin d'école, etc.

11. *Divers.*

a. Deux sociétaires qui avaient démissionné autrefois sont reçus à nouveau.

b. MM. Dr Bögli, *Gsteiger*, Dr *Adrian Renfer* invitent les délégués à faire, parmi les jeunes, de la propagande en faveur de la Caisse des veuves et orphelins.

c. M. le Dr Bögli recommande la brochure de M. *Eglin* (St-Imier) ayant pour titre: «Der Berner Jura».

d. M. *Bichsel* (Brienz) attire l'attention de l'assemblée sur la nécessité d'une plus grande prévoyance touchant le choix d'une profession.

Um 4 $\frac{1}{2}$ Uhr schliesst der Präsident, Dr. Antenen, die Versammlung mit dem besten Dank an K. V. und Sekretariat.

Für getreuen Auszug:

Sekretariat des Bernischen Lehrervereins:
Graf.

Auszug aus der Jahresrechnung 1916/17 des Bernischen Mittellehrervereins.

I. Einnahmen.

1. Aktivsaldo der Rechnung pro 1915/16.	Fr. 2786.90
2. Mitgliederbeiträge.	» 5737.—
3. Zins pro 1916	» 101.45
<i>Total Einnahmen</i>	<u>Fr. 8625.35</u>

II. Ausgaben.

1. Entschädigungen an die Delegierten.	Fr. 260.40
2. Entschädigungen an den K. V. für 9 Sitzungen	» 479.20
3. Entschädigungen für Abordnungen an die Sektionsversammlungen	» 61.30
4. Beiträge an den B. L. V. und S. L. V.	» 4774.—
5. Vergabung an die Witwen- und Waisenkasse der Mittellehrer	» 300.—
6. Bureau-Entschädigungen	» 18.35
<i>Total Ausgaben</i>	<u>Fr. 5893.25</u>

III. Bilanz.

Einnahmen	Fr. 8625.35
Ausgaben	» 5893.25
<i>Aktivsaldo pro 31. März 1917</i>	Fr. 2732.10
Aktivsaldo pro 31. März 1916	» 2786.90
<i>Vermögensverminderung pro 1916/17</i>	<u>Fr. 54.80</u>

Berichtigung.

(Korrespondenzblatt Nr. 2, Seite 20.)

Aus dem Staatskredit von Fr. 80,000 erhielten pro 1916 Beiträge:

6 Sekundarlehrer je Fr. 75 . . .	Fr. 450
12 » » » 100 . . .	» 1200
10 » » » 150 . . .	» 1500
7 » » » 200 . . .	» 1400
1 » » » 250 . . .	» 250
<u>36</u>	<u>Fr. 4800</u>

A 4 $\frac{1}{2}$ heures, après avoir remercié le C. C. et le secrétariat, M. le Dr Antenen, président, lève la séance.

Pour copie conforme:

Le Secrétariat de la Société des Instituteurs bernois:
Graf.

Extrait du compte annuel 1916/17 de la Société bernoise des Maîtres aux écoles moyennes.

I. Recettes.

1. Solde actif du compte de 1915/16	fr. 2786.90
2. Contribution des membres	» 5737.—
3. Intérêts pour 1916	» 101.45
<i>Total des recettes</i>	<u>fr. 8625.35</u>

II. Dépenses.

1. Indemnités aux délégués	fr. 260.40
2. Indemnités au C. C. pour 9 séances	» 479.20
3. Indemnités pour délégations aux assemblées synodales des sections	» 61.30
4. Contributions au B. L. V. et au S. L. V.	» 4774.—
5. Don à la Caisse des veuves et des orphelins des maîtres aux écoles moyennes	» 300.—
6. Indemnités au bureau	» 18.35
<i>Total des dépenses</i>	<u>fr. 5893.25</u>

III. Bilan.

Recettes	fr. 8625.35
Dépenses	» 5893.25
<i>Solde actif au 31 mars 1917</i>	fr. 2732.10
Solde actif au 31 mars 1916	» 2786.90
<i>Diminution de la fortune pour l'année 1916/17</i>	<u>fr. 54.80</u>

Rectification.

(Bulletin n° 2, page 20.)

Ont reçu pour 1916 des subsides provenant du crédit de fr. 80,000 de l'Etat:

6 maîtres secondaires, chacun fr. 75	fr. 450
12 » » » 100 . . .	» 1200
10 » » » 150 . . .	» 1500
7 » » » 200 . . .	» 1400
1 » » » 250 . . .	» 250
<u>36</u>	<u>fr. 4800</u>